

Les déchets

En matière de déchets, la Région de Bruxelles-Capitale n'échappe pas à l'abondance qui caractérise les métropoles du monde occidental et industrialisé, lieux de concentration d'activités humaines et économiques, et surtout de consommation.

Pour contrer ce phénomène, et conformément à l'ordonnance relative à la prévention et à la gestion des déchets adoptée en 1991, la région a arrêté un plan quinquennal stratégique en 1992, après mise à l'enquête publique.

Ce plan ouvrait de nouvelles perspectives selon trois axes fondamentaux : prévenir la production de déchets, favoriser la revalorisation et garantir une élimination sans danger..

LIGNES DE FORCE

- ▶ Prévenir la production de déchets
- ▶ Favoriser la revalorisation des déchets
- ▶ Garantir une élimination sans danger. Et pour cela,
 - développer l'écoconsommation
 - développer les technologies propres
 - étendre encore les collectes sélectives
 - continuer l'information et la sensibilisation
 - appliquer le principe du pollueur-payeur
 - renforcer les contrôles de collecte et de traitement
 - renforcer les politiques de concertation
 - renforcer le cadre réglementaire

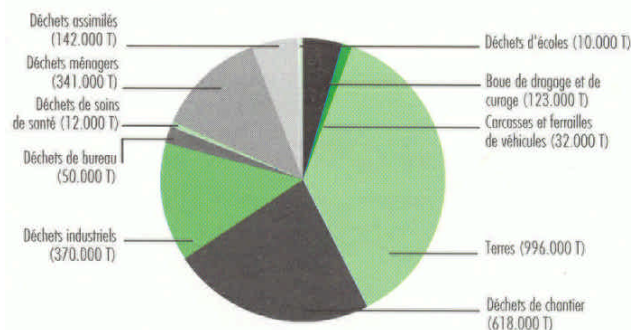
Une avancée réelle

Plusieurs instruments, comme la mise en place de collectes sélectives, le développement et la modernisation des infrastructures de traitement (création de sociétés d'économie mixte pour le recyclage, modernisation de la déchetterie régionale) ont permis de concrétiser ces axes stratégiques. Une attention particulière a été portée aux déchets hospitaliers, de construction et de bureaux. Le contrôle de la collecte et de l'élimination des déchets dangereux a également contribué à produire une avancée considérable dans la résolution de cette problématique très contemporaine. De nouvelles approches seront développées dans les plans futurs, soumis à l'avis de la population avant adoption.

LA SITUATION AUJOURD'HUI

L'ensemble des déchets produits en Région de Bruxelles-Capitale représente +/- 1.700.000 T/an auquel on ajoute environ 1.000.000 T/an de terres.

CETTE QUANTITÉ SE RÉPARTIT ENTRE LES GRANDES CATÉGORIES SUIVANTES:



La politique de gestion des déchets tient compte de plusieurs facteurs : quantités produites, caractère dangereux, taux de mélange, potentialités de réutilisation et de recyclage, coût des différentes filières de traitement.



L'analyse des déchets ménagers

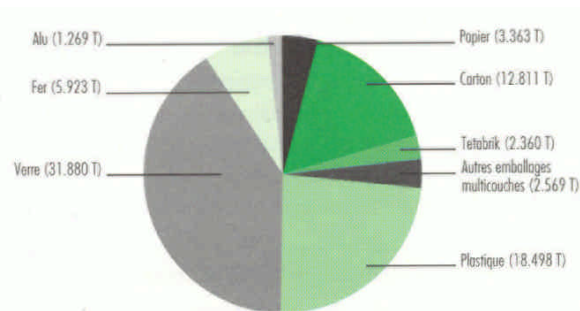
Depuis juin 1995, une analyse de la poubelle ménagère permet de connaître la quantité et la composition des déchets ménagers ainsi que la quantité recyclable d'emballages et de papier. Cette analyse s'opère trois fois par an sur base des sacs gris produits en une semaine par deux échantillons représentatifs de 250 ménages bruxellois, collectés à une semaine d'intervalle.

Trois critères ont déterminé l'échantillonnage des ménages : habitat, standing et composition. Les résultats de l'analyse ont permis d'évaluer la production des déchets ménagers en sacs gris à +/- 257.000 T/an.

L'addition de cette production aux 30.000 T de déchets verts ménagers, 25.000 T d'encombrants ménagers et 29.000 T de déchets collectés sélectivement donne la production totale de déchets ménagers en Région de Bruxelles-Capitale.

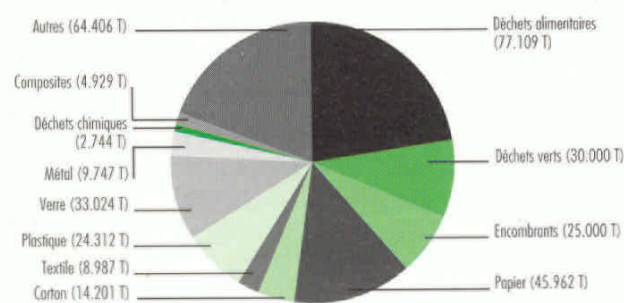
En 1995, elle était de 341.000 T/an, pour une population de 951.580 habitants.

Les déchets d'emballages représentent environ 25% de la totalité des déchets ménagers, soit +/- 79.000 T/an (1995), dont :



36% de ces déchets d'emballage, soit ± 28.000 T, sont des emballages de boisson.

LES DÉCHETS MÉNAGERS SE RÉPARTISSENT ENTRE:



L E X I Q U E

- ▶ ARP : Agence Régionale pour la Propreté, mieux connue sous le nom de Bruxelles-Propreté, pararégional chargé de l'enlèvement des immondices et de l'incinération en Région de Bruxelles-Capitale
- ▶ AVR : Association des Villes pour le Recyclage, réseau international créé en 1994, dont le but est l'échange d'informations techniques, éducatives et d'expériences pratiques. Son secrétariat est basé à l'IBGE
- ▶ COLLECTE SELECTIVE : opération de collecte visant à soustraire des déchets incinérés ceux qui sont valorisables et/ou dangereux
- ▶ DCM : Déchets Chimiques Ménagers
- ▶ ECO-CONSOMMATION : utilisation de produits plus respectueux de l'environnement et lutte contre le gaspillage de matière et d'énergie
- ▶ SDRB : Société de Développement Régional Bruxellois
- ▶ REMeCOM : Réseau Européen de Mesures pour la Caractérisation des Ordures Ménagères, subventionné en partie par le programme européen Life, dans un but d'uniformisation.
- ▶ VALORISATION : recyclage ou réutilisation ou régénération ou utilisation comme combustible. On parle de régénération de solvants, de recyclage de papier, de métaux, de réutilisation du verre (bouteilles consignées), ...

Les résultats des collectes sélectives

Le Bruxellois dispose aujourd'hui d'un large réseau de collectes sélectives, mis en place progressivement et qui continue à s'étendre.

La comparaison des résultats de l'ensemble des collectes sélectives pour l'année 1992 et pour l'année 1995 montre une augmentation du tonnage récolté. Toutefois, ce dernier n'atteint pas encore les objectifs fixés pour 2001 par l'Union européenne et l'accord de coopération interrégional, malgré l'extension du réseau.

De manière générale, le taux de collecte est plus important dans les communes où la collecte sélective des emballages est organisée en porte-à-porte. Cela prouve non seulement la nécessité d'envisager l'extension de ces collectes mais aussi celle de continuer à sensibiliser la population au tri sélectif en tenant compte des caractéristiques propres au tissu socio-économique bruxellois. En effet, la dualité qui existe entre le centre et les communes plus périphériques en matière d'habitat, d'origine socio-culturelle, de niveau et mode de vie se marque également dans le domaine du tri et de la récupération des déchets.

Catégorie	Outil de collecte	Quantités récoltées en 1992 (T)	Quantités récoltées en 1995 (T)
Verre	Bulles	6.907	7.300
Emballages	Sac bleu	150	5.496
Papier	Conteneur	-	186
Papier	Sac jaune	65	3.658
Papier	Associations	5.344	4.835
Textile	Associations	2.718	2.097
DCM	Coins verts	172	342
Sapins, bottins, carcasses d'animaux	Ramassage - container	-	150
Divers	Déchetterie	-	5.148
Total		15.356	29.212

Catégorie	Taux de collecte Communes à collectes sélectives	Taux de collecte Ensemble de la Région	Taux de recyclage pour l'ensemble de la Région
Emballage			
Verre	38,1%	29,2%	entre 26,3% et 27,4%
Fer	72,8%	65,5%	entre 32,4% et 34,1%
Carton	13,8%	4,5%	entre 2,3% et 2,4%
Aluminium	7,1%	2,0%	entre 0,7% et 0,8%
Plastique	13,9%	4,7%	entre 2,1% et 2,2%
TetraBrik	20,7%	6,3%	entre 3,5% et 3,6%
Autre	4,3%	1,4%	0%
Emballage et non-emballage			
Papier	32,8%	20,0%	entre 17,7% et 19,8%

Les caractéristiques des différentes collectes sélectives

SACS BLEUS COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Depuis octobre 1996, la collecte vise les déchets ménagers d'emballage, récoltés une fois par semaine dans les communes d'Auderghem, Berchem-Ste-Agathe, Etterbeek, Forest, Ganshoren, Ixelles, Jette, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwé-St-Pierre et une partie de Bruxelles- Ville.

Malgré l'extension progressive, de 158.000 habitants en 1993 à 256.000 habitants en 1995 et à 426.000 habitants fin octobre 1996 (soit la moitié des Bruxellois), et bien que la bonne qualité du tri reste constante (+ 10% d'intrus), les quantités récoltées affichent une stagnation.

Si la qualité du tri reste bonne, la quantité récoltée varie dans un rapport de 1 à 8 selon les quartiers. Il semble donc que le message véhiculé corresponde bien à un type de public particulier. Ce message devrait dès lors être adapté aux autres publics qui peuvent être identifiés en fonction des éléments mis en évidence dans le chapitre sur les facteurs socio-économiques.

SACS JAUNES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

La collecte vise les papiers et les cartons, y compris d'emballage. Elle couvre toute la Région depuis octobre 1996.

Au cours des extensions, les quantités collectées ont augmenté, mais dans une proportion moindre que le nombre d'habitants concernés par la collecte.

La qualité du tri reste excellente (1% d'intrus).

APPORTS VOLONTAIRES AUX BULLES A VERRE

Le réseau s'est petit à petit densifié pour atteindre aujourd'hui 435 bulles à verre, soit en moyenne une bulle pour 2.182 habitants.

Les quantités récoltées ont augmenté progressivement, avec une qualité de tri excellente (moins de 1% d'intrus pour 99% de verre d'emballage).

Dans les communes à collecte sélective en porte-à-porte, le système des bulles s'avère complémentaire à celui de la collecte en sac bleu, puisqu'on récolte plus de verre là où les deux systèmes coexistent.

COLLECTES ORGANISEES PAR LES ASSOCIATIONS

La collecte de textile affiche une baisse légère et progressive de 1992 à 1995, malgré le développement du réseau de guérites. La conjoncture économique n'est sans doute pas étrangère à ce phénomène.

La collecte de papier, en revanche, affiche une légère progression, la part d'emballages en étant d'environ 10%. La collecte de papier par les associations s'est clôturée en novembre 1996, remplacée par la collecte sélective des sacs jaunes en porte-à-porte.

COLLECTES EN COINS VERTS

La collecte des déchets chimiques ménagers en coins verts permet de détourner ces déchets dangereux de la filière classique d'incinération. Les quantités récoltées se répartissent en différentes catégories : les peintures-colles-vernis-encre, les vieux médicaments, les piles-batteries, les huiles-graisses et les solvants. La collecte s'opère par coins verts mobiles (camionnettes), des coins verts fixes commerçants (pharmaciens, ...), coins verts fixes communaux et autres coins verts.

L'efficacité des coins fixes communaux s'avère de plus en plus importante (50% du total collecté en 1996), malgré leur nombre réduit.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Divers modes de collecte existent pour ce type de déchet : porte-à-porte, parcs à conteneurs communaux, déchetterie régionale, enlèvements sur demande,...

On estime à 25.000 T la quantité de ces déchets récoltée annuellement.

L'incinération

Actuellement, à Bruxelles, il n'y a plus de déchets ménagers versés directement en décharge. Depuis 1985, l'ensemble des déchets ménagers produits en Région bruxelloise et collectés en sacs gris sont brûlés dans l'usine du quai L. Monnoyer. La propriété et l'exploitation de l'incinérateur ont été confiées depuis peu à des sociétés d'économie mixte. L'usine comporte 3 lignes d'incinération d'une capacité de 24 T/h chacune. Elle traite actuellement +/- 530.000 T/an, dont environ 40% d'origine non ménagère ou non-bruxelloise.

Trois groupes de turbo alternateurs de 17 MW chacun, installés dans la centrale électrique voisine transforment la vapeur délivrée par les chaudières de l'usine d'incinération en électricité (260 GWh). Celle-ci, réinjectée dans le réseau de distribution, couvre 5% de la consommation régionale d'électricité.

Pour limiter encore la mise en décharge des résidus d'incinération, la Région étudie un projet de recyclage des mâchefers sous forme de blocs de béton pour la construction. Pour satisfaire aux nouvelles normes européennes en matière d'émissions atmosphériques, l'usine sera prochainement équipée d'un système de lavage de fumées. La Région de Bruxelles-Capitale compte également trois autres incinérateurs de déchets : à l'hôpital Saint-Luc, à l'Institut Pasteur et à la Clinique du Parc Léopold.



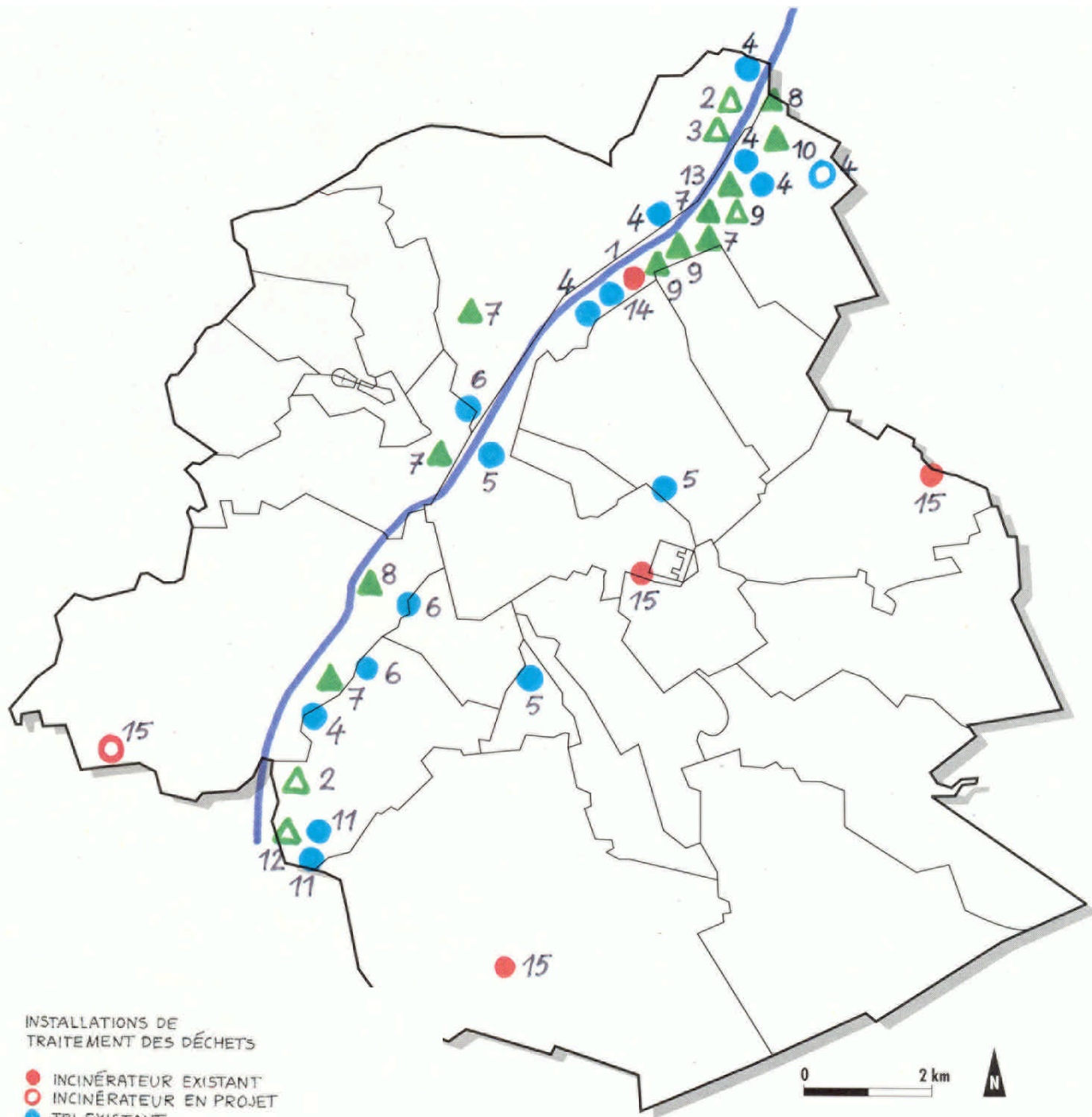
DÉCHETS MÉNAGERS ET DECHETS MUNICIPAUX ?

Les données de production de déchets ménagers, tant des villes et régions urbaines regroupées dans le projet REMeCOM que de celles du réseau AVR, montrent une grande variabilité. Le mode de vie et la localisation géographique ne suffisent pas à expliquer ces différences. Il faut mettre en cause le manque d'uniformisation des méthodes de calcul et de la définition même de "déchet ménager".

Il y a généralement confusion entre déchets ménagers et déchets municipaux, ou immondiçes. Les déchets ménagers sont ceux strictement produits par les ménages, alors que les déchets municipaux sont les déchets dont la gestion est assurée par les pouvoirs publics (Région, ville, communauté urbaine,...).

A Bruxelles, l'Agence Régionale pour la Propreté prend non seulement en charge les déchets ménagers, mais aussi certains déchets provenant des industries, des commerces,... Une étude en cours permettra de caractériser l'origine de ces 142.000 T de déchets municipaux non ménagers qui sont incinérées. Il s'agirait surtout de déchets produits par des entreprises de moins de dix personnes.

Dans la plupart des cas, le producteur de déchets paie un coût de gestion supérieur à celui payé par les ménages. Toutefois, 50.000 T environ se confondent avec les vrais déchets ménagers et constituent un manque à gagner pour l'ARP.



INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- INCINÉRATEUR EXISTANT
- INCINÉRATEUR EN PROJET
- TRI EXISTANT
- TRI EN PROJET
- ▲ TRAITEMENT EXISTANT
- △ TRAITEMENT EN PROJET

- 1 INCINÉRATION DE DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS
- 15 INCINÉRATION DE DÉCHETS HOSPITALIERS
- 4 TRI DE DÉCHETS INDUSTRIELS BANALS
- 5 TRI PAR ASSOCIATIONS CARITATIVES
- 6 TRI DE DÉCHETS MÉTALLIQUES
- 11 TRI DE DÉCHETS MÉNAGERS
- 14 DÉCHETTERIE
- 2 TRAITEMENT DES BOVES
- 3 TRAITEMENT DES TERRES
- 7 RECYCLAGE DES MÉTAUX
- 8 RECYCLAGE DU PAPIER
- 9 CONCASSEUR
- 10 TRAITEMENT DE L'ASPHALTE
- 12 COMPOSTAGE
- 13 COMPOSTAGE & TRAITEMENT DE DÉCHETS INERTES

La gestion des déchets non ménagers

En matière des déchets non ménagers, l'Institut a ciblé ses actions en fonction de différents critères tels que la quantité de déchets produits, leur caractère dangereux ou non et leur nature.

Ainsi pour les déchets de construction et de démolition, qui représentent près de 1.600.000 tonnes, un guide de prévention a été édité à destination des entrepreneurs et une circulaire relative à la réutilisation des débris dans les travaux routiers et d'infrastructure est d'application.

Les déchets dangereux ont fait l'objet d'enquêtes et de soirées d'information, particulièrement dans les secteurs du nettoyage à sec et de la carrosserie. Une convention environnementale a été signée avec le secteur de l'industrie graphique.

Les déchets hospitaliers ont fait l'objet de plusieurs types d'intervention : la publication d'un guide de gestion et de prévention, la fermeture des incinérateurs ne répondant pas aux normes et l'obligation pour les hôpitaux de concevoir un plan de prévention et de gestion des déchets avec comme corollaire la désignation d'un "responsable déchets".

Les déchets de bureau ont fait l'objet de campagnes spécifiques, vu l'importance du secteur tertiaire à Bruxelles : charte pour l'éco-consommation, guide de prévention, ... Le nombre d'entreprises adhérentes à la Charte était de 120 en 1995. Les améliorations qu'elles ont apportées dans une gestion plus respectueuse de l'environnement ont été examinées lors d'un concours qui a décerné en 1996 les premiers "Eco-Iris Bureau".

Coûts de traitement

Les coûts de traitement des déchets peuvent être évalués à partir de différentes sources : prix commerciaux, quantité de main-d'œuvre, bilans d'entreprises, ...

Le coût de la collecte d'une tonne de déchets ménagers en sacs gris occupe 1,8 équivalent-temps plein et s'élève à 2.273 FB, auxquels s'ajoute le coût d'incinération de 1.200 FB. Le coût total s'élève donc à 3.473 FB.

La collecte, le tri et la vente d'une tonne de déchets ménagers collectée sélectivement en porte-à-porte en sacs jaunes s'élève à 2.611 FB. La collecte, le tri et la vente d'une tonne de déchets ménagers collectée sélectivement en porte-à-porte en sacs bleus s'élève à 9.336 FB. Cette différence s'explique principalement par le coût plus élevé du tri à la tonne du sac bleu par rapport à celui du sac jaune : le tri est plus complexe et les matériaux sont souvent plus légers.

Selon différentes sources, le coût total de la collecte et du tri de la tonne de verre collectés en bulle s'élève à 2.122FB.

Ces coûts sont incomplets car ils ne tiennent pas compte des effets sur la santé des riverains ou de l'accroissement du trafic urbain. Seule une "comptabilité verte" permettrait d'intégrer ces coûts sociaux et environnementaux au calcul économique global, base fondamentale au choix d'une politique durable de gestion des déchets.



COMMENT DIMINUER LA QUANTITÉ DE DÉCHETS D'EMBALLAGES?

La Région de Bruxelles-Capitale a des compétences institutionnelles limitées en matière de produits et de technologies. Ces matières sont gérées par le gouvernement fédéral et soumises aux fluctuations économiques et monétaires belges et européennes.

En 1996, la Région bruxelloise a conclu un accord de coopération interrégional concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages avec les Régions flamande et wallonne, qui, conformément aux directives européennes, entérine le principe de responsabilité de l'entreprise qui met des produits emballés sur le marché. Celle-ci doit adopter un plan de prévention pour réduire la quantité et la nocivité de ses emballages et atteindre un taux de 35% de recyclage couplé à 50% de valorisation pour 1996, et 50% de recyclage et 80 % de valorisation en 1999.





Les acteurs de la prévention et de la gestion

1. LES MENAGES

Les choix de consommation des ménages, leur implication dans le tri sélectif, leur participation aux différentes taxes environnementales et leurs réactions aux enquêtes publiques jouent un rôle important en matière de déchets.

2. LES POUVOIRS PUBLICS (ELUS ET ADMINISTRATIONS)

LIBGE : chargé de la planification, de l'octroi d'autorisations, du contrôle et de l'information.

L'ARP : chargée de la collecte et du traitement des ordures ménagères, de déchets non ménagers et d'encombrants, et de l'information. Chargée du nettoyage des voiries et lieux publics régionaux. Responsable de l'incinérateur d'ordures ménagères et assimilées.

Les administrations communales : chargées de certaines collectes, du nettoyage des voiries et lieux publics communaux. Gestionnaires de leurs propres parcs à conteneurs.

La Commission Interrégionale de l'Emballage : chargée de vérifier l'application de l'accord interrégional de coopération concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages. Cet accord a été signé par les trois Régions de l'Etat fédéral belge au cours du premier semestre 1996.

Des sociétés d'économie mixte : pour l'incinération (entre l'ARP et Watco), Bruxelles-Papier et Bruxelles-Recyclage.

3. LES ENTREPRISES

Productrices de déchets : principalement celles de 5 secteurs d'activité ; la construction, l'HORECA, la distribution, les garages et les bureaux.

Gestionnaires de déchets (collecte, traitement et incinération) : principalement le groupe privé Watco et ses filiales.

4. LES ONG ET ASBL

Centre Urbain, Terre, Les Petits Riens, Oxfam, etc. : ces asbl sont à l'initiative d'informations, de collectes sélectives, de tri, de recyclage et de revalorisation. Particulièrement actives au niveau des commissions de concertation et des enquêtes publiques.

Fost+ : organise des filières de recyclage pour les emballages, assure les frais de fonctionnement du centre de tri de Lot grâce au financement perçu auprès des consommateurs par le Point Vert sur les emballages, œuvre activement pour l'accord interrégional de coopération concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages.

DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Ces dernières années, de nombreuses actions d'information et de sensibilisation ont permis de toucher un large public.

Tout public

- Campagne "Moi, je fais maigrir ma poubelle" (1992-1994) - 1.300 ménages
- Service Info-Environnement (IBGE) - 1.000 appels téléphoniques et 250 visites/an concernant les déchets - et Centre Urbain

Ecoles

- Campagnes "Mon école dorlote l'environnement" - 250 classes/an
- Campagne "Ecoles pour demain" (1996) - 15.000 élèves
- "Charte pour l'éco-consommation dans les écoles" (1995-96) - 40 écoles

Entreprises

- Information : cellule "Technologies propres" (IBGE) et Ecobru (SDRB)
- Action "nettoyage à sec" (mi 93-mi 94) -250 entreprises
- Action "carrosseries" (mi 94-mi 95) - 450 entreprises
- Publications et périodiques

Bureaux

- "Guide de gestion des déchets de bureau" (publication IBGE)
- "Circulaire ministérielle pour l'éco-consommation dans les administrations"
- "Charte pour l'éco-consommation et la gestion des déchets liés aux activités de bureau" en 1997 : 264 entreprises

Soins de santé

- Désignation d'un "responsable déchets" dans les hôpitaux
- "Plan de prévention et de gestion des déchets" dans les hôpitaux
- "Guide de gestion des déchets de soins de santé" (publication IBGE) Depuis 1993 - 42 hôpitaux

Chantiers de construction

- "Guide de gestion des déchets de construction et de démolition" (publication IBGE)
- Arrêté du 16 mars 1995 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au recyclage obligatoire de certains déchets de construction et de démolition
- Circulaire relative à la réutilisation de débris dans les travaux routiers et d'infrastructure (Ministère de la Région de Bruxelles Capitale)

COMMENT CALCULER LA PRODUCTION DE DECHETS INDUSTRIELS ?

Ces déchets ne font pas encore l'objet d'un suivi quantitatif précis. Cependant, en 1990, l'IBGE a réalisé une première simulation de la production de déchets industriels, basée sur des résultats de la Région flamande qui oblige les producteurs à déclarer leurs déchets. Elle a tenu compte des secteurs d'activité, de la taille des entreprises et du type de déchets produits. La production de déchets a été évaluée à +/- 420.000 T/an, pour 3.048 entreprises.

En 1996, l'IBGE a réalisé une nouvelle simulation, qui intègre la différence majeure entre les tissus industriels flamand et bruxellois. La Région de Bruxelles-Capitale se caractérise principalement par l'importance de son secteur tertiaire, qui compte proportionnellement plus de travailleurs intellectuels que manuels. Le nombre d'entreprises a été réévalué à la baisse, d'une part, parce que les secteurs d'activité pris en compte au départ englobaient certaines entreprises provenant du secteur commercial et, d'autre part, à cause de la baisse de productivité des secteurs primaire et secondaire due à l'évolution économique. Le tonnage estimé s'élève à 370.000 T pour 1994.

Le secteur tertiaire comprend trois importants groupes d'activités : les administrations, à l'origine d'un flux estimé à +/- 50.000 T/an dont 80% de papier et carton; les garages, à l'origine de +/- 40.000 T/an dont une importante partie recyclable (huiles, ferrailles, ...); la distribution, à l'origine de +/- 50.000 T/an de déchets, dont beaucoup d'emballages.

